

Choses vues

Les taudis de notre capitale



Photo : IMM

L'habitation de fortune dressée sur ce talus du PK7.



Photo : IMM

Un risque d'éboulement plane sur la vie de toute une famille installée ici.



Photo : IMM

Le spectacle ne laisse aucun passant indifférent.

IMM
Libreville/Gabon

LE problème de logement fait partie des maux qui minent le quotidien des populations moins riches dans notre pays. Les conditions difficiles et précaires dans lesquelles vivent certains compatriotes montrent à

suffisance le degré de paupérisation de ces derniers. Car, faute de trouver de meilleurs endroits pour construire, ils sont souvent obligés de bâtir leur logis de manière anarchique dans les bassins versants de Libreville, sur des collines ou autres talus des abords des routes. C'est le cas ici au quartier

dit PK7 où, un compatriote dans l'impasse, n'a pas eu de choix que de construire sa maison sur un talus, avec tous les risques de glissement de terrain que cela comporte. La case, un véritable taudis, fait de matériaux de récupération. Un logement de fortune qui ne garantit nullement la sécurité de ce concitoyen et

celle de sa famille. Et puis, les taudis de ce genre, construits aux abords des routes, ternissent de plus belle l'image de la capitale de notre pays. Cela devrait être un défi à relever pour les gouvernants actuels, qui doivent définir de toute urgence une politique objective du logement et d'urbanisation

de Libreville, pour la sortir de ces sentiers battus et du contraste de couleurs entre le bord de mer et le reste de la capitale. Du reste, là où le bât blesse, c'est l'indifférence des gouvernants, qui semblent fermer les yeux devant cette situation. Pourtant, ce Gabonais, en construisant à cet endroit à risque, veut

tout simplement attirer l'attention des autorités chargées de la solidarité et des affaires sociales. Peut-être qu'il y a là comme une bonne occasion de faire bénéficier aux personnes nécessiteuses de cet acabit de l'un des 5 000 logements promis par le chef de l'Etat aux populations gabonaises.

Electrification publique à Libreville
Un mécanisme à parfaire

F.B.E.M
Libreville/Gabon

Si la sensibilisation aux dangers de ces câbles électriques s'intensifie ces dernières semaines, par l'installation d'alertes sur les terres-pleins des voies, il n'en demeure pas moins que plusieurs endroits où ces fils de courant continuent de traîner à même le sol, représentent des risques énormes pour les populations.



Photo : F.B.E.M

Un câble de courant traînant à même le sol...



Photo : F.B.E.M

...à quelques mètres d'un panneau de signalisation, au carrefour Awendjé.

place n'est pas assez éclairée la nuit, pour que quelqu'un puisse bien lire leur message. Et pour terminer, tout le monde ne sait pas lire», a estimé ce dernier.

Cette remarque vaut pour de nombreux poteaux électriques installés un peu partout à travers la ville, avec des fils électriques sortis de leur boîtier, et généralement protégés par quelques couches de bandes adhésives. Des images qui ne sont pas pour embellir l'image de la capitale gabonaise, encore moins pour la sécurité de ses habitants.

Vivement que cette menace, comme l'ont eux-mêmes reconnu les responsables en charge de la question, trouve solution dans sa globalité, afin de disposer d'une électrification publique de qualité.

HORMIS les fous du volant, un autre type de danger guette les Librevillois aux abords des voies publiques : les câbles électriques, notamment ceux traînant par terre.

Une récente campagne de sensibilisation à cette menace porte la signature de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). Celle-ci est matérialisée par des panneaux d'alerte installés sur les terres-pleins, à l'instar de l'axe Charbonnages-Owendo. Toutefois, l'on est tenté de se demander si cette opération est suffisante, voire idoine, pour enrayer la menace. D'autant qu'à quelques pas de ces signalisations, il n'est pas rare de voir ces mêmes câbles dangereux traîner à même le sol. Et certains usagers de se poser la question de savoir si « solutionner toutes ces défaillances électriques n'est pas plus opportun que la sensibilisation? » Ou "pourquoi ne pas faire les deux ?" Malheureusement, la solution de mettre un terme au "désordre" des câbles élec-



Photo : Chris OYAME

De nombreux poteaux électriques présentent encore cet aspect.

triques ne paraît pas à l'ordre du jour. En témoigne une image, à quelques mètres de l'échangeur d'Awendjé où,

proche d'une de ces signalisations, un fil de courant traîne allègrement pa terre depuis plusieurs semaines, faisant planer le risque

d'une électrocution. Même chose à Plein-ciel, où un parent d'élève, face à un câble de courant dangereusement bas en face de l'école publique du quartier, a également remis en question l'efficacité de cette campagne. « Il y a trop de choses qui me font

penser que la seule solution c'est d'éloigner les fils électriques à un endroit où on peut les toucher. D'abord, parce que nous sommes en face d'une école primaire, et la tentation pour les enfants de toucher ces câbles lorsqu'ils traversent la route est grande. En plus, cette

Communication/Commission nationale de la carte professionnelle de presse

Les travaux provisoirement suspendus

F.S.L
Libreville/Gabon

AFIN de susciter l'intérêt réel des professionnels de la communication dans l'obtention de la carte professionnelle de presse, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, a suspendu les travaux de la commission nationale astreinte à cette tâche depuis deux semaines, à Gabon Télévision. Pour donner la possibilité à tous les professionnels de s'en faire établir, un délai supplémentaire allant du 20 au 27 octobre 2015 a été arrêté, afin de permettre à ceux qui avaient déjà rempli les fiches de

candidature de reprendre la procédure en retirant de nouveaux exemplaires au secrétariat de la directrice général de communication, porte N° 106. Et pour rappeler à tous les postulants que la détention de la carte de presse n'est pas facultative.

« Par conséquent, au terme des travaux de la présente commission, aucun journaliste, producteur ou technicien ne sera autorisé à exercer dans les médias publics ou privés, s'ils n'est détenteur de la carte de presse délivrée en bonne et due forme », indique le communiqué parvenu, hier, à notre rédaction, précisant également que passé ce délai, aucune demande ne sera acceptée.